

BON OU MANDAT SUR LA POSTE.

L'on prend un Mandat sur la poste, afin de s'exempter d'insérer de l'argent dans une lettre.

Tirer un Mandat sur la poste, c'est déposer dans un bureau de poste, un montant d'argent que l'on désire adresser à une personne. Il faut bien préciser le nom et le prénom de cette personne, et le Maître du Bureau où l'on dépose remettra au déposant (moyennant commission) un blanc à remplir avec les détails voulus qu'il faudra cacheter et adresser en sa présence, à la personne à qui l'on veut expédier l'argent. Le nom de cette personne n'est jamais mentionné sur le blanc, mais le Maître de poste où l'on dépose écrit de son côté (et le même jour) au Maître de poste où tel montant doit être payé, nommant la personne à qui il devra remettre le montant d'argent déposé entre ses mains, et qui lui présentera le blanc portant sa signature, et le numéro correspondant à sa note.

TAUX DE LA COMMISSION.

Sur Mandat pour \$10.00	5c.
Au-dessus de \$10 et n'excédant pas \$20	10c.
do 20 do 40	20c.
do 40 do 60	30c.
do 60 do 80	40c.
do 80 do 100	50c.

Un mandat sur la poste ne peut excéder \$100.00, mais on peut en prendre plusieurs.

No.

Tim.

l'a

Dolla

La payab baptè centé à une tumée